



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 24 août 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Service de la concertation des arrondissements - 1164631008

Entériner l'annulation du processus d'appel d'offres 16-15049 «Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par secteur, pour sept arrondissement» pour les contrats MHM-102-1621 et MHM-104-1621 suite au dépôt du rapport de l'Inspecteur général au conseil du mois de juin 2016

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1163438006

Accorder trois contrats de déneigement d'une durée de trois ans à: 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal) au montant de 248 231,03 \$ taxes incluses pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 1) et à Les entreprises Canbec construction inc. au montant de 341 475,61 \$ taxes incluses pour le lieu d'enfouissement technique (lot 2) et de 106 581,89 \$ taxes incluses pour le réseau des intercepteurs (lot 3) - Appel d'offres public 16-15398 (13 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472015

Accorder un contrat à "Les industries Halrai inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée, et d'équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 183 672,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15392 - 6 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334017

Accorder un contrat à Groupe M.E.A.S. inc pour la fabrication et l'installation de conduites de 12 po. en acier inoxydable sur le système d'eau de refroidissement à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 316 008.79 \$ taxes incluses - appel d'offres 1374-AE - 8 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat de services professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1150741001

Autoriser la prolongation du contrat de services professionnels accordé à la firme Arima conseils inc. (CE15 1610) pour la durée nécessaire afin de terminer la formation (environ 4 mois) sans incidence financière pour la Ville.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles - 1163219010

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

20.007 Entente

CE Service de la culture - 1166492001

Approuver la convention de licence modifiée avec l'artiste Jaume Plensa et la Ville de Montréal dans le cadre de la convention de prêt entre M. André Desmarais et Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal, pour le prêt de l'œuvre d'art public "Source" qui sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre-ville (CE16 0985)

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1161637003

Accorder une contribution financière non récurrente de 30 000 \$ à Vélo Québec pour l'organisation du congrès sur le vélo d'hiver («Winter Cycling Congress») qui se déroulera à Montréal du 8 au 10 février 2017 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1166307002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 \$ à 6 organismes pour l'année 2016 pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver les 6 projets de convention à cette fin

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1161654002

Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui se tiendra du 9 juillet au 7 août 2016 à Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

20.011 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1165970004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 63 000 \$ à deux organismes, soit 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale » et 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec Inc. pour le projet « Soutien aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire », dans le cadre de l'Entente Ville-MIDI 2016-2017 et de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1167412001

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (\pm 34 727,78 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2016

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784010

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario - Dépense estimée à 3 772,13 \$.

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CE Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1166688016

Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction et à certifier conforme des copies de rapport d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal.

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1

CE : 12.001
2016/08/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164631008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Entériner l'annulation du processus d'appel d'offres 16-15049 «Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par secteur, pour sept arrondissement» pour les contrats MHM-102- 1621 et MHM-104-1621 et approuver un nouvel appel d'offres.

Il est recommandé:

À la suite du rapport de l'inspecteur général, en date du 20 juin 2016, et de la décision du conseil municipal de retirer les deux contrats (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) de l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2016, il est recommandé d'entériner l'annulation du processus d'appel d'offres pour les contrats (MHM-102-1621 et MHM-104-1621), et de retourner en appel d'offres.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 14:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164631008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Entériner l'annulation du processus d'appel d'offres 16-15049 «Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par secteur, pour sept arrondissement» pour les contrats MHM-102-1621 et MHM-104-1621 et approuver un nouvel appel d'offres.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats qui rattachant.

En avril dernier, un appel a été lancé en vue d'octroyer vingt contrats dans sept arrondissements pour des opérations de déneigement des chaussées et des trottoirs. Le renouvellement des contrats de déneigement touchait les arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville;
- Lachine;
- Le Plateau-Mont-Royal;
- Le Sud-Ouest;
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Ville-Marie;
- Villeray - St-Michel - Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0770 - 21 juin 2016 - Accorder 18 contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 101 386 696,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 (24 soum.)

DESCRIPTION

Au moment de l'octroi des vingt contrats, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a déposé au conseil municipal son *Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux (2) contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621)*. Conséquemment, seuls dix-huit des vingt contrats ont été octroyés.

Afin d'assurer le début des opérations de déneigement à temps pour la prochaine saison hivernale, le Service de la concertation a déjà procédé au lancement d'un nouvel appel d'offres pour les deux secteurs de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve en vue d'octroyer les

contrats au conseil municipal du 26 septembre prochain. L'appel d'offres est toujours sur le marché et l'ouverture des soumissions n'est prévue que le 29 août 2016, soit une fois le présent dossier décisionnel déposé au comité exécutif.

JUSTIFICATION

L'inspecteur général recommande à la Ville de Montréal d'annuler le processus de passation des contrats de déneigement MHM-102-1621 et MHM-104-1621 de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'appel d'offres 16-15049.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent dossier vise à suivre les recommandations du BIG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture des soumissions: 29 août 2016

Comité exécutif: 14 septembre 2016

Octroi des contrats au conseil municipal: 26 septembre 2016

Démarrage, inspection des équipements et préparation pour la prochaine saison hivernale: octobre 2016

Début des opérations de déneigement: dès le 1er novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-25

Jean-Marc BISSONNETTE
cadre en reaffectation



Dossier # : 1163438006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats de déneigement d'une durée de trois ans à: 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal) au montant de 248 231,03 \$ taxes incluses pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 1) et à Les entreprises Canbec construction inc. au montant de 341 475,61 \$ taxes incluses pour le lieu d'enfouissement technique (lot 2) et de 106 581,89 \$ taxes incluses pour le réseau des intercepteurs (lot 3) - Appel d'offres public 16-15398 (13 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder trois contrats de déneigement d'une durée de trois ans à: 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal) au montant de 248 231,03 \$ taxes incluses pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 1) et à Les entreprises Canbec construction inc. au montant de 341 475,61 \$ taxes incluses pour le lieu d'enfouissement technique (lot 2) et de 106 581,89 \$ taxes incluses pour le réseau des intercepteurs (lot 3) - Appel d'offres public 16-15398 (13 soumissionnaires) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-11 15:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163438006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats de déneigement d'une durée de trois ans à: 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal) au montant de 248 231,03 \$ taxes incluses pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 1) et à Les entreprises Canbec construction inc. au montant de 341 475,61 \$ taxes incluses pour le lieu d'enfouissement technique (lot 2) et de 106 581,89 \$ taxes incluses pour le réseau des intercepteurs (lot 3) - Appel d'offres public 16-15398 (13 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats de déneigement pour les terrains et routes de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le lieu d'enfouissement technique et le réseau des intercepteurs venaient à échéance le 30 avril 2016. L'octroi de nouveaux contrats permettra d'assurer la continuité de ces services pour une période de trois ans aux endroits cités précédemment. Un appel d'offres a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 15 juin 2016 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. Deux addenda furent émis pour reporter la date d'ouverture, pour répondre aux questions soulevées et pour apporter des corrections au bordereau de soumission. La validité des soumissions est de 180 jours. Les montants de contingences prévus pour chaque lot sont de: 5 748,75 \$ pour la station d'épuration des eaux usées (lot 1), 22 420,13 \$ pour le lieu d'enfouissement technique (lot 2) et 6 898,50 \$ pour le réseau des intercepteurs (lot 3). Ces contingences représentent moins de 10 % du montant estimé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1540 du 25 septembre 2013 - Accorder trois contrats de déneigement à 9200-2427 Québec inc.(Paysagiste Montréal) et 9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs Métropolitain) pour les services de déneigement pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Lieu d'enfouissement technique pour une période de trois ans - Dépense totale de 726 935,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres

public 040-28-AE, GDD1133438010.

CE10 1164 du 4 août 2010 - Accorder à Déneigeurs Métropolitain, les contrats pour les lots 1 et 2, aux montants de 201 143,25 \$ et 271 577,25 \$, taxes incluses et à Paysagistes Nord-Est, le contrat pour le lot 3, au montant de 125 742,75 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Lieu d'enfouissement technique, aux prix de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1811-AE, GDD 1103334033.

CE07 1187 du 7 août 2007 - Accorder à 9095-5238 Québec inc. (FASRS Déneigeurs Métropolitain), les contrats pour les lots 1 et 2, aux montants de 206 705,30 \$ et 269 873,42 \$, taxes incluses et à 9049-3214 Québec inc. (Paysagiste Nord-Est), le contrat pour le lot 3, au montant de 133 834,27 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, le Réseau des intercepteurs et le Site d'enfouissement - carrière Demix, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1807-AE, GDD 1073334031.

DESCRIPTION

Ces contrats de déneigement d'une durée de trois ans sont divisés en trois lots qui seront octroyés séparément ou globalement aux plus bas soumissionnaires conformes. Le lot 1 comprend le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les routes, trottoirs et aires de service de la Station d'épuration des eaux usées. Le lot 2 comprend le déneigement et/ou déglçage des routes d'accès au lieu d'enfouissement technique, de même que la fourniture et l'épandage sur demande de pierre concassée 14 mm. Le lot 3 inclut les mêmes services que le lot 1 pour vingt et un édifices répartis sur le réseau des intercepteurs et collecteurs de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les travaux de déneigement ont toujours été effectués par l'entreprise privée et sont exécutés de jour et de soir ainsi que les fins de semaine, afin d'assurer l'accès sécuritaire à nos édifices et aux équipements de la Station d'épuration des eaux usées, du lieu d'enfouissement technique de même que pour divers bâtiments et structures du réseau des intercepteurs et collecteurs.

La main-d'oeuvre ainsi que les équipements requis pour la réalisation de ces travaux ne sont pas disponibles à la Direction de l'épuration des eaux usées.

Dix-neuf entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et lors de l'ouverture des soumissions le 11 juillet, treize d'entre elles ont soumissionné sur un ou plusieurs lots. Une seule entreprise a été déclarée non conforme sur le lot 3 pour ne pas avoir soumissionné sur tous les articles de ce lot. Selon l'article 6 des clauses administratives particulières, les soumissionnaires étaient tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles de chaque lot. Les autres entreprises n'ont pas soumissionné par manque d'équipement ou par choix.

En vertu de la clause 6 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres, le contrat peut être accordé globalement ou par lot et les soumissionnaires n'avaient pas l'obligation de soumissionner sur tous les lots.

Les soumissions suivantes ont été reçues pour les différents lots de l'appel d'offres :

Lot 1: Le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
-------------------------	--------------	--------------	-------

9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal)	242 482,28 \$	5 748,75 \$	248 231,03 \$
Les entreprises Canbec construction inc.	257 313,91 \$	5 748,75 \$	263 062,66 \$
Les entreprises Daniel Robert inc.	260 239,01 \$	5 748,75 \$	265 987,76 \$
Les entrepreneurs Chomedey inc.	279 025,49 \$	5 748,75 \$	284 774,24 \$
Neigexpert Itée.	297 566,80 \$	5 748,75 \$	303 315,55 \$
9095-5238 Québec inc.	297 716,27 \$	5 748,75 \$	303 465,02 \$
Excavation Anjou inc.	312387,08 \$	5 748,75 \$	318 135,83 \$
Les entreprises Tony Difeo inc.	329 610,33 \$	5 748,75 \$	335 359,08 \$
Les entreprises Touchette inc.	411 185,09 \$	5 748,75 \$	416 933,84 \$
2617-4722 Québec inc. (Excavation Tremblay et fils enr.)	412 413,46 \$	5 748,75 \$	418 162,21 \$
Excavation E.S.M. inc.	875157,51 \$	5 748,75 \$	880 906,26 \$
Dernière estimation réalisée	291 939,25 \$	5 748,75 \$	297 688,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			367 121,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			47.89 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			632 675,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			254.87 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-49 456.97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-16.61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			14 831,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			-5,97 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimé est favorable de 16.61%. Cette proposition représente une diminution de 7.97% du montant octroyé pour ce même lot en 2013 (268 006.73 \$).

Lot no. 2: Le lieu d'enfouissement technique (L.E.T.)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
-------------------------	--------------	--------------	-------

Les entreprises Canbec construction inc.	319 055,48 \$	22 420,13 \$	341 475,61 \$
Neigexpert Itée.	358 756,49 \$	22 420,13 \$	381 176,62 \$
2632-2990 Québec inc. (Les excavations DDC)	374 878,28 \$	22 420,13 \$	397 298,41 \$
3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant (1994))	384 418,91 \$	22 420,13 \$	406 839,04 \$
9095-5238 Québec inc.	385 591,65 \$	22 420,13 \$	408 011,78 \$
Les entreprises Touchette inc.	413 047,68 \$	22 420,13 \$	435 467,81 \$
9200-2427 Québec inc.	417 345,45 \$	22 420,13 \$	439 765,58 \$
Les entreprises Daniel Robert inc.	417 876,63 \$	22 420,13 \$	440 296,76 \$
Les entrepreneurs Chomedey inc.	435 081,49 \$	22 420,13 \$	457 501,62 \$
2617-4722 Québec inc. (Excavation Tremblay et fils enr.)	450 103,96 \$	22 420,13 \$	472 524,09 \$
Excavation E.S.M. inc.	656 461,94 \$	22 420,13 \$	678 882,07 \$
Dernière estimation réalisée	397 579,87 \$	22 420,13 \$	420 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			441 749,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			29.36 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			337 406,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			98.81 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-78 524,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-18.70 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			39 701,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11.63%

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimé est favorable de 18.7%. Cette proposition représente une diminution de 1.68% du montant octroyé pour ce même lot en 2013 (347 310,73 \$).

Lot 3: Le réseau des intercepteurs

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les entreprises Canbec construction inc.	99 683,39 \$	6 898,50 \$	106 581,89 \$

9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal)	115 894,80 \$	6 898,50 \$	122 793,30 \$
Les entreprises Daniel Robert inc.	193 089,02 \$	6 898,50 \$	199 987,52 \$
Excavation E.S.M. inc.	528 588,25 \$	6 898,50 \$	535 486,75 \$
Dernière estimation réalisée	145 101,50 \$	6 898,50 \$	152 000.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			241 212,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			126.32 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			428 904,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			402.42 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-45 418.11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-29.88%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			16 211,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15.21 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimé est favorable de 29.88%. Malgré l'ajout de quatre nouveaux endroits à déneiger sur le territoire de la Ville, cette proposition représente une diminution de 4.51% du montant octroyé en 2013 (111 617,73 \$).

Les validations requises indiquant que les adjudicataires recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites pour: 9200-2427 Quebec inc. no d'entreprise 1165345639 et Les entreprises Canbec construction inc. no. d'entreprise 1142406435. Ces entreprises ont fourni avec leur soumission l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 juillet 2016 dans le cas du premier et jusqu'au 31 août 2016 pour le second.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014.

Il est recommandé d'octroyer à la compagnie 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal), un contrat pour le lot 1 au montant de sa soumission; soit 248 231,03 \$, taxes incluses et d'octroyer à la compagnie Les entreprises Canbec construction inc. le lot 2 au montant de 341 475,61. \$ ainsi que le lot 3 au montant de 106 581,89 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ces contrats sont de 696 288, 53 \$ taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2016-2017-2018 et 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 635 804,24 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale (30 280,00 \$) et provinciale (30 204,30 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation - Immeubles et terrains / Déneigement

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accès à nos installations est essentiel à la bonne marche des opérations. Les routes, trottoirs et accès aux bâtiments doivent être déblayés et sécuritaires en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Emission du bon de commande: septembre 2016

Début des travaux de déneigement: 1 novembre 2016

Fin des travaux de déneigement: 15 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Simona RADULESCU TOMESCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-26

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasin -
eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Approuvé le : 2016-08-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-08-11



Dossier # : 1164472015

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Les industries Halrai inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée, et d'équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 183 672,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15392 - 6 soumissionnaires

IL EST RECOMMANDÉ

1. d'accorder à "Les industries Halrai inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée, et d'équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 183 672,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15392 et au tableau des prix reçus joint au présent dossier;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-09 13:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164472015

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Les industries Halrai inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée, et d'équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 183 672,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15392 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le 10 février 2016, le Service de police de la Ville de Montréal transmettait le bon de commande 1103673 au fournisseur "Globocam (Montréal) inc." pour l'acquisition d'un châssis de camion Freightliner M2-106, modèle 2017. L'entente contractuelle d'achat 706217 a été utilisée pour cette acquisition.

Dans le but de le rendre opérationnel, ce châssis de camion se doit d'être aménagé Pour ce faire, l'appel d'offres public 16-15392 a été tenu du 8 juin au 13 juillet 2016, soit pour une période de trente-six jours civils, donc vingt-et-un jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Six soumissions ont été reçues.

L'appel d'offres public 16-15392 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 8 juin 2016. L'appel d'offres public 16-15392 concernait la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée et d'équipements connexes.

Le délai de validité des soumissions est de cent cinquante jours civils suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 13 juillet 2016 et se terminera le 9 décembre 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit au mois d'août 2016. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA164472003 - 4 février 2016 - Autoriser une dépense de 146 598,75 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un châssis de camion Freightliner M2-106 (6 roues), modèle 2017, pour les besoins du Service de police et ce, conformément à l'entente d'achat contractuelle 706217 intervenue entre la Ville de Montréal et "Globocam (Montréal) inc." (CG11 0450).
 CE12 0187 - 15 février 2012 - Accorder à V SPEC Techno inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication et l'aménagement d'une caisse fourgon (boîte de camion) pour une somme maximale de 137 970 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11912.

CG11 0450 - 22 décembre 2011 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de cinq ans avec Globocam Montréal inc. pour la fourniture, sur demande, de châssis de camion de classe 8 de marque Freightliner.

DESCRIPTION

Accorder un contrat à "Les industries Halrai inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée, et d'équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 183 672,56 \$, taxes incluses. Ce camion sera utilisé par le Groupe tactique d'intervention (GTI).

JUSTIFICATION

Soumission conforme	Coût de base	Autres	Total
1. Les industries Halrai inc.	183 672,56 \$	0,00 \$	183 672,56 \$
2. 9081-0060 Québec inc. (Fourgon Élite)	195 308,03 \$	0,00 \$	195 308,03 \$
3. V Spec Techno inc.	200 056,50 \$	0,00 \$	200 056,50 \$
4. Aluquip (9044-3433 Québec inc.)	212 622,12 \$	0,00 \$	212 622,12 \$
5. Précisions Provençal inc.	220 086,29 \$	0,00 \$	220 086,29 \$
6. Industries Lafleur inc.	223 862,07 \$	0,00 \$	223 862,07 \$
Dernière estimation réalisée	155 216,25 \$	0,00 \$	155 216,25 \$
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			205 934,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			12,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			40 189,51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			21,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>			+ 28 456,31 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>			+ 18,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>			11 635,47 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			6,3 %

L'écart de + 18,3 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du SPVM peut s'expliquer ainsi:

- le fait qu'en 2012, un contrat semblable a été accordé au montant de 137 970 \$, taxes incluses, soit 120 000 \$ avant taxes, d'où l'estimation à 135 000 \$ avant taxes pour le présent contrat, soit une augmentation estimée à 12 %;
- un taux de change élevé; les métaux (aluminium, acier et cuivre) sont achetés aux USA;
- le coût de ces métaux qui peut varier d'une année à l'autre voire d'un mois à l'autre.

Le Service de police de la Ville de Montréal aurait dû prendre davantage en compte ces trois points afin de réaliser une estimation plus juste.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à "Les industries Halrai inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée, et d'équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 183 672,56 \$, taxes incluses. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

Le coût total maximal de ce contrat de 183 672,56 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : un montant maximal de 167 717,53 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG16-018 – « Achat de véhicules et leurs équipements » - Projet 71076.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de pouvoir rendre le châssis de camion Freightliner opérationnel pour l'usage du Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée sont nécessaires et essentielles. Faute d'aménager le châssis de camion, celui-ci ne pourra être utilisé et aura été acquis pour rien. De son côté, le GTI serait dans l'obligation d'opérer avec un camion devenu désuet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2016: dossier présenté au comité exécutif.

Août 2016: octroi du contrat à l'adjudicataire.

Décembre 2016: livraison du véhicule aménagé à la Section du parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude SAVAGE, Service du matériel roulant et des ateliers
Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

Le : 2016-08-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-08-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-08-09



Dossier # : 1163334017

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe M.E.A.S. inc pour la fabrication et l'installation de conduites de 12 po. en acier inoxydable sur le système d'eau de refroidissement à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 316 008,79 \$ taxes incluses - appel d'offres 1374-AE - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Groupe M.E.A.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication et l'installation de conduites de 12 po. en acier inoxydable sur le système d'eau de refroidissement à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 316 008,79 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1374-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-12 16:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334017

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe M.E.A.S. inc pour la fabrication et l'installation de conduites de 12 po. en acier inoxydable sur le système d'eau de refroidissement à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 316 008.79 \$ taxes incluses - appel d'offres 1374-AE - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Trois (3) tours de refroidissement servent à refroidir l'eau des divers équipements de la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte (Station). L'eau de refroidissement est essentielle, entre autres, à l'opération des dix-sept groupes motopompes lesquels sont indispensables au maintien de la capacité opérationnelle de la Station. La perte ou l'insuffisance de cette eau de refroidissement entraîne automatiquement l'arrêt des groupes motopompes.

Depuis juin 2013, les tours de refroidissement de la Station sont soumises à une nouvelle réglementation relative au contrôle de la légionelle à laquelle le personnel de la Station se conforme de façon rigoureuse en effectuant la surveillance constante des installations et les tests en laboratoire exigés.

Les tours d'eau de refroidissement sont situées dans la station de pompage. Les besoins de refroidissement de la station de pompage sont variables en fonction du débit d'eaux usées et de la température extérieure. Ainsi, les besoins se situent entre l'équivalent de 1.3 à 2 tours sur un total de 3 tours de refroidissement. Ce type d'opération fait en sorte que plusieurs conduites du réseau d'eau de refroidissement ont des eaux stagnantes ou sont complètement à sec sous atmosphère d'oxygène et d'humidité favorisant la corrosion. Ces conduites sont remises en service à l'occasion selon les besoins opérationnels.

La corrosion des conduites en acier au carbone, en favorisant la formation d'un biofilm sur la surface interne des conduites, a été identifiée comme une des sources probables de reproduction de la bactérie légionelle.

Le présent projet consiste donc à remplacer les conduites d'eau de refroidissement en acier par des conduites en acier inoxydable. L'acier inoxydable, ne corrodant pas, la durée de vie des installations sera plus grande, assurera une continuité opérationnelle et éliminera une des causes potentielles de la présence de la bactérie légionelle.

Un appel d'offres public a été lancé le 28 juin et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juillet 2016. La validité des soumissions est de 120 jours. Deux addenda ont été émis les 29 juin et 14 juillet relativement à des questions /réponses et changements au devis technique. Le montant des contingences a été fixé à 15% du montant total.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le projet inclut et sans s'y limiter:

- l'enlèvement des conduites d'alimentation et de retour d'eau en acier de 12 pouces de diamètre ainsi que leurs tuyauteries de drainage de petit diamètre;
- la fabrication et l'installation des nouvelle conduites d'alimentation et de retour en acier inoxydable ainsi que leurs tuyauteries de drainage de petit diamètre;
- l'ajout d'une vanne d'isolation de 14 pouces sur la conduite de retour;
- l'étude parasismique du réseau des conduites ainsi que la mise en place des équipements requis;
- l'enlèvement et la réinstallation de 3 instruments d'indication de température et de 3 instruments de détection de bas débits;
- l'enlèvement de 3 débitmètres existants, l'achat et l'installation de 3 nouveaux débitmètres incluant leur câblage, étagères et panneaux indicateurs.

JUSTIFICATION

Les conduites en acier existantes ont été fabriquées et installées en 1980. La pérennité des installations doit être maintenue et une des sources potentielles de reproduction de la bactérie légionelle éliminée.

Douze entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et huit ont présenté une soumission. Un avis de désistement a été reçu.

Tableau d'analyse des soumissions		

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Groupe M.E.A.S. inc.	274 790.25 \$	41 218.54 \$	316 008.79 \$
2. Service d'impartition Industriel inc.	312 634.27 \$	46 895.14 \$	359 529.41 \$
3. Groupe Mécano inc.	325 754.07 \$	48 863.11 \$	374 617.18 \$
4. Nordmec Construction inc.	326 356.54 \$	48 953.48 \$	375 310.02 \$
5. Norclair inc.	333 588.47 \$	50 038.27 \$	383 626.74 \$
6. Le Groupe Centco	336 876.75 \$	50 531.51 \$	387 408.26 \$
7. Socomec Industriel inc.	413 585.77 \$	62 037.87 \$	475 623.64 \$
8. Mecanique CNC (2002) inc.	521 986.50 \$	78 297.97 \$	600 284.47 \$
Estimation interne des professionnels	426 570.00 \$	63 985.89 \$	490 555.89 \$
Coût moyen des soumissions reçues			409 051.06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			29.44%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			284 275.68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			89.96%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(174 547.10 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-35.58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			43 520.62 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			13.77%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée est favorable de 35,58 %. Les principaux écarts se trouvent aux articles 1.1 et 1.2 relativement à la fabrication et l'installation des conduites qui explique 80 % de l'écart. Le nombre de soumissionnaires et le type de travaux ont, à notre avis, favorisé la compétition dans les prix soumis.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Groupe M.E.A.S. Inc., pour la somme de sa soumission, soit 316 008.79 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Groupe M.E.A.S. inc., 246 rue Besner, Vaudreuil-sur-le lac, (Québec) - no de licence 5682-8221-01. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 septembre 2016 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014 et Groupe M.E.A.S. inc. ne détient pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la fabrication et l'installation de conduites 12 po. en acier inoxydable sur le système d'eau de refroidissement à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées sont de 316 008,79 \$ taxes incluses, incluant 41 218,54 \$ pour les contingences, ou 288 558,15 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense pourrait être admissible à une subvention (fonds de l'eau potable et traitement des eaux usées) estimée à 239 503,26 \$. La portion non subventionnée de 49 054,88 \$ serait alors financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service

des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

Protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non remplacement des conduites en acier tel que proposé affectera la pérennité des installations et la continuité opérationnelle et ne permettra pas d'éliminer une des sources potentielles de légionelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2016

Fin des travaux: décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-26

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2016-07-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-08-12



Dossier # : 1150741001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Arima conseils inc. afin d'élaborer et diffuser un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements de l'application de la Politique de respect de la personne de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 186 661,92 \$ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public 15-14365 - 9 soumissionnaires.

Il est recommandé :
d'autoriser la prolongation du contrat pour la durée nécessaire afin de terminer la formation (environ 4 mois) sans incidence financière pour la Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-10 15:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1150741001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Arima conseils inc. afin d'élaborer et diffuser un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements de l'application de la Politique de respect de la personne de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 186 661,92 \$ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public 15-14365 - 9 soumissionnaires.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service Sécurité Incendie de Montréal a débuté en 2015 une formation sur le climat de travail auprès de ses 2411 pompiers. Dans l'appel d'offres initial, il était prévu que cette formation s'échelonnait sur 8 mois pour 201 séances. Compte tenu de la complexité de déplacer des pompiers pour de la formation (appels d'urgence, règles de la convention collective, etc.), ce délai s'est avéré trop court. A ce jour, il reste 892 pompiers à former et ils seront répartis dans les 39 groupes de formations restants. Il est demandé d'autoriser la prolongation du contrat pour la durée nécessaire afin de terminer la formation (environ 4 mois).
Aucun dépassement du budget initial n'est prévu.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification
(Patrick TAILLEFER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Paul DAHM
Chef de division - partenaire d'affaires RH - SIM

IDENTIFICATION

Dossier # :1150741001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Arima conseils inc. afin d'élaborer et diffuser un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements de l'application de la Politique de respect de la personne de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 186 661,92 \$ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public 15-14365 - 9 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville), à titre d'employeur et par conséquent le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), a une responsabilité et une obligation légale de s'assurer que les employés bénéficient d'un milieu de travail sain et sécuritaire. Le SIM a aussi la responsabilité de faire connaître les lois et les politiques en lien avec le respect de la personne.

Au cours des dernières années, une formation sur le respect de la personne a été donnée à l'ensemble des employés en prévention et à tous les cadres. Maintenant, le SIM poursuit sa démarche auprès des 2400 pompiers dans les 67 casernes.

Cette démarche était déjà prévue dans le cadre d'un plan d'action pour améliorer le climat de travail au SIM; elle s'inscrit donc dans une démarche plus globale à la Ville.

Dans ce contexte, le SIM était à la recherche de ressources qui connaissent les domaines des relations industrielles, du développement organisationnel, de la sociologie, de la psychologie ou tout autre domaine jugé pertinent.

Dans le but d'obtenir des services d'une firme spécialisée pour procéder à l'élaboration et la diffusion d'un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements en matière de l'application de la Politique de respect de la personne de la Ville, un appel d'offres public a été lancé le 4 mai 2015 sur le site SÉAO et paru dans le quotidien La Presse. L'ouverture des soumissions était le 20 mai 2015 au bureau du greffe. Le montant des contingences prévu au contrat est de 30 séances de formation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à :

I. Concevoir, développer et diffuser un programme portant sur les éléments du contenu de la Politique de respect de la personne de la Ville en milieu de travail. Ce programme devra allier à la fois des notions théoriques et pratiques et s'appuyer sur des exemples tirés, entre autres, du quotidien de la vie en caserne.

II Proposer une adaptation du programme afin d'habiliter et soutenir les gestionnaires afin de gérer adéquatement le respect tel que prévu au plan stratégique du SIM.

Préalablement à la diffusion du programme de formation, celui-ci devra être présenté au Comité de direction du SIM. Finalement, une analyse et un post mortem devront être effectués en conclusion du mandat.

Le programme de prévention s'adresse à tous les employés pompiers (pompiers, lieutenants et capitaines) travaillant dans les casernes et dans les unités administratives de soutien et aux gestionnaires de ces employés pompiers. Or, un total, 201 séances de formation devront être diffusées.

JUSTIFICATION

Il y a 26 preneurs du cahier de charge et 9 soumissionnaires. Ils ont tous été évalués par le comité de sélection. Trois (3) firmes ont eu la note de passage, les autres firmes n'ont pas obtenu la note de passage de 70 %.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes exclues)	Imprévus (taxes exclues)	Total (taxes incluses)
Arima conseils inc.	74,7	7,33	147 950.00 \$	14 400.00 \$	186 661.92 \$
GDCFinc	79,5	6,41	175 700.00 \$	14 400.00 \$	218 567.48 \$
Alia conseils inc.	77.7	3,65	304 194.00 \$	14 400.00 \$	366 303.45 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			160 000 \$		183 960.00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					2 701.92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation)x100					1,47 %

L'écart entre le montant soumissionné et la dernière estimation réalisée à l'interne est 1.47 %.

Le montant des honoraires professionnels est de 162 350.00 \$ (taxes exclues). Aussi, des dépenses imprévues de 14 400.00 \$ (taxes exclues), soit 8.87 % du montant de l'offre de service déposée sont réservées pour des contingences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est assumé à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact du non-octroi de ce contrat de services professionnels est de retarder l'avancement des démarches sur le changement de culture organisationnel au SIM puisque ce programme de prévention est une des premières étapes de la démarche envisagée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie a été soumise au Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux s'échelonnent sur une durée maximale de huit (8) mois, débutant le 1er septembre 2015, selon une fréquence variable déterminée par le SIM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia ST-PIERRE
Conseillère en ressources humaines - Relations
de travail
Direction des relations de travail
Relations de travail - SIM

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - SIM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BARTOLO

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ

Directeur adjoint - sim

Approuvé le : 2015-07-30

Directeur

Approuvé le : 2015-07-30



Dossier # : 1163219010

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-11 14:42

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163219010

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a à faire valoir une créance contre les entreprises du groupe Accurso, Construction Louisbourg Ltée, Simard-Beaudry Construction inc. et Louisbourg SBC, SEC, dont le nom a été changé pour Groupe Hexagone, S.E.C., constituée en juillet 2013, pour des manoeuvres dolosives et fraudes commises à son détriment en regard d'attribution et de gestion de contrats municipaux publics.

Ce groupe d'entreprises est également impliqué avec la Ville dans de nombreux dossiers de litige, principalement en recouvrement de soldes contractuels ou de dommages en raison d'événements survenus sur des chantiers, pour lesquels les sommes en cause sont importantes.

Le 2 février 2016, les entreprises de Groupe Hexagone, dont Groupe Hexagone, S.E.C. ont déposé à la Cour supérieure du Québec un « Avis d'intention de faire une proposition » en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour Groupe Hexagone S.E.C., Location Hexagone inc. et Investissements Hexagone inc. puis, le 3 mars 2016, se sont placées sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (C-36 - ci après « LACC »). La firme PricewaterhouseCoopers inc. agit à titre de contrôleur et de nombreux bureaux d'avocats sont impliqués pour agir au nom de Groupe Hexagone SBC.

Nous avons, dès lors, retenu les services d'avocats externes spécialisés pour prendre, dans les circonstances, les décisions qui s'imposent et faire les recommandations dans le meilleur intérêt de la Ville et de ses contribuables et assurer la défense de ses créances (dossiers décisionnels 2163219005 et 2163219016).

Nous avons ainsi fait appel à Me Eleni Yiannakis du cabinet Irving Mitchell Kalichman qui a agi dans plusieurs dossiers d'insolvabilité et aussi pour le compte d'entreprises se restructurant sous l'égide de la LACC). Me Yiannakis a aussi représenté des créanciers dans le cadre de requêtes en faillite. Elle est membre du Barreau depuis 2000. Son taux horaire est de 285 \$ en conformité avec la grille tarifaire adoptée par le Comité exécutif.

Depuis avril 2016, les avocats d'Hexagone n'ont eu de cesse de présenter de multiples procédures pour tenter de contrer l'éventuelle réclamation de la Ville pour les dommages subis à cause de soumissions truquées en raison de collusion entre les soumissionnaires. En

même temps, les avocats de la caution Aviva ont également ajouté nombre de demandes et requêtes qui, ensemble, ont eu pour effet de solliciter de manière quasi quotidienne les avocats externes et internes de la Ville.

Plusieurs importantes vacations ont alors dû avoir lieu en mai, juin et juillet nécessitant d'importantes recherches et préparations de la part des avocats externes.

À ce jour, des honoraires professionnels de l'ordre de 50 000 \$ ont déjà été engagés. Il faut donc dès lors anticiper que les frais de représentation risquent de dépasser les crédits initialement réservés. Par contre, demeurant à l'heure actuelle dans l'attente de la position du contrôleur à l'égard de la réclamation opposée par la Ville, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le montant des services professionnels externes qui seront requis et recommandons en conséquence de majorer de 50 000\$ plus taxes la réserve de 60 000 \$ (plus taxes) initialement prévue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2163219005 - 15 février 2016 - RETENIR les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone et AUTORISER à cette fin la somme de 30 000 \$, plus taxes. N/d :16-000328 / Imputation corporative.

2163219016 - 6 juin 2016 - AUTORISER une somme supplémentaire de 30 000 \$ (plus taxes) pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès de Groupe Hexagone. N/d: 16-000328 / Imputation corporative.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

JUSTIFICATION

À ce jour, des honoraires professionnels de l'ordre de 50 000 \$ ont déjà été engagés. Il faut donc dès lors anticiper que les frais de représentation risquent de dépasser les crédits initialement réservés de 60 000 \$. Demeurant à l'heure actuelle dans l'attente de la position des parties impliquées à l'égard de la réclamation opposée par la Ville, nous ne sommes pas en mesure de circonscrire précisément le montant des services professionnels externes totaux qui seront requis et recommandons en conséquence de majorer de 50 000 \$ plus taxes la réserve de 60 000 \$ (plus taxes) initialement prévue dans les deux décisions déléguées 2163219005 et 2163219016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation corporative.
Montant : 50 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paule BIRON
Avocate chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef adjoint

Approuvé le : 2016-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Approuvé le : 2016-08-04



Dossier # : 1166492001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prêt entre M. André Desmarais et Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal, pour le prêt de l'oeuvre d'art public "Source" de l'artiste Jaume Plensa, qui sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre -ville, dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal / Approuver une convention de licence avec l'artiste Jaume Plensa et la Ville de Montréal

Il est recommandé :

- d'approuver la convention de licence modifiée avec l'artiste Jaume Plensa et la Ville de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-12 18:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1166492001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prêt entre M. André Desmarais et Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal, pour le prêt de l'oeuvre d'art public "Source" de l'artiste Jaume Plensa, qui sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre -ville, dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal / Approuver une convention de licence avec l'artiste Jaume Plensa et la Ville de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à faire adopter une version modifiée de la convention de licence entre la Ville, l'artiste Jaume Plensa et son studio, qui porte notamment sur l'exposition et la reproduction de son oeuvre. La modification mineure vise à rectifier la description de l'oeuvre. Contrairement à ce qui est écrit dans la version originale, l'oeuvre "Source" ne sera pas coulée en résine et sablée à la poussière de marbre ("cast resin sandblasted with marble dust"), mais sera plutôt réalisé en acier inoxydable peint ("painted stainless steel"). Aucune autre modification n'a été apportée. Cette modification n'a aucune incidence monétaire.

La convention licence modifiée a été visée par le Service des affaires juridiques.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise M TREMBLAY, Service de sécurité incendie de Montréal
Simon POULIOT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Simon POULIOT, 8 août 2016
Louise M TREMBLAY, 4 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Commissaire à l'art public

IDENTIFICATION

Dossier # :1166492001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prêt entre M. André Desmarais et Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal, pour le prêt de l'oeuvre d'art public "Source" de l'artiste Jaume Plensa, qui sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre-ville, dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal / Approuver une convention de licence avec l'artiste Jaume Plensa et la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le prêt à la Ville de Montréal de l'oeuvre d'art public *Source* , de l'artiste espagnol Jaume Plensa s'inscrit dans le cadre du projet Bonaventure, qui sera livré en 2017 et qui est sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure, adopté par le comité exécutif le 16 décembre 2015, prévoit l'intégration d'une oeuvre d'art public au seuil sud du futur boulevard Robert-Bourassa, lequel fait l'objet de travaux actuellement en cours. En 2015, les mécènes montréalais M. André Desmarais et Mme France Chrétien-Desmarais ont fait part à la Ville de Montréal de leur intention de commander une oeuvre d'art public créée spécifiquement pour le lieu, dans le but de souligner le 375^e anniversaire de la métropole. Ils s'engagent à prêter l'oeuvre à la Ville pour une période de vingt-cinq ans. Jaume Plensa a à son crédit des réalisations majeures en art public dans plusieurs grandes villes notamment Seattle, Chicago, Rio de Janeiro, Francfort-sur-le Main, Shanghai, Singapour et Tokyo. L'oeuvre deviendra la signature visuelle de cette entrée du centre-ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2317 - 16 décembre 2015 - Adopter le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure. Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public dans le projet Bonaventure, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

DESCRIPTION

La convention précise les obligations financières et administratives de chacune des parties. Elle prévoit la signature d'une licence afin d'encadrer les droits d'auteur de l'artiste.

JUSTIFICATION

L'intégration d'œuvres d'art public dans le projet Bonaventure a pour but d'appuyer la création d'une entrée de centre-ville prestigieuse et distinctive, de participer au retissage des quartiers adjacents, de soutenir le redéveloppement urbain et de contribuer à la qualité des aménagements qui y seront réalisés. La signature d'un document juridique est nécessaire pour préciser le partage des responsabilités financières et administrative. Le prêt d'une oeuvre d'art est la seule contribution des prêteurs dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prêteurs assumeront notamment la coordination de la fabrication de l'oeuvre, les honoraires de l'artiste et des autres professionnels requis pour la conception et la réalisation de l'oeuvre, le coût des matériaux et des services ainsi que le transport de l'oeuvre.

La Ville de Montréal assumera les coûts d'aménagement du site pour intégrer l'oeuvre, les frais d'infrastructure et d'installation de l'oeuvre, les assurances, les dépenses relatives aux déplacements de l'artiste et les frais relatifs à une cérémonie civique d'inauguration.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution des mécènes M. André Desmarais et Mme France Chrétien-Desmarais et leur implication dans le développement de l'art public est un geste exemplaire; elles témoignent de leur profond attachement à Montréal et de leur engagement dans le développement culturel. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Cadre d'intervention en art public adopté en 2010 qui vise une implication de la société civile dans le financement des grands projets d'art public.

Les priorités qui ont été identifiées pour l'art public dans le projet Bonaventure visent à faire de l'art un élément identitaire de cette entrée de centre-ville. C'est une occasion unique de marquer le territoire par une image forte qui participe à l'identité d'une ville. Avec cette nouvelle oeuvre, le seuil sud deviendra un espace de représentation remarquable qui se démarquera.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature de la convention de don : avril 2016
- Installation de l'oeuvre : août 2017
- Inauguration de l'oeuvre : août/septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicole BASTIEN, Service des communications
Sébastien DESHAIES, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sébastien DESHAIES, 4 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francyne LORD
Chef de section bureau - art public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-04

Francyne LORD
Chef de section bureau - art public

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Tél : 514 872-5753
Approuvé le : 2016-04-06



Dossier # : 1161637003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 30 000 \$ à Vélo Québec pour l'organisation du congrès sur le vélo d'hiver («Winter Cycling Congress») qui se déroulera à Montréal du 8 au 10 février 2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 30 000 \$ à Vélo Québec pour l'organisation du congrès international sur le vélo d'hiver («Winter Cycling Congress») qui se déroulera à Montréal du 8 au 10 février 2017;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-26 13:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161637003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 30 000 \$ à Vélo Québec pour l'organisation du congrès sur le vélo d'hiver («Winter Cycling Congress») qui se déroulera à Montréal du 8 au 10 février 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Pour la première fois, Montréal a été choisi pour recevoir le 5e congrès sur le vélo d'hiver (« Winter Cycling Congress ») en 2017. Il s'agit d'une rencontre internationale annuelle réunissant depuis 2013 différents acteurs et adeptes du vélo d'hiver qui désirent faire la promotion de cette activité et du même coup contribuer au dynamisme des villes. La candidature pour recevoir et organiser cet événement a été soumise conjointement par Vélo Québec et la Ville de Montréal pour 2017, année de célébration du 375e anniversaire de la fondation de Montréal.

Cet événement est toujours organisé en collaboration avec la ««Winter Cycling Federation» par un organisme cycliste et non une municipalité ou un gouvernement. Vélo Québec sera donc l'organisateur et, à ce titre, la Ville de Montréal propose son appui par une contribution financière de 30 000 \$ et par une aide technique nécessaire au bon déroulement du congrès et à l'amélioration de la pratique du vélo d'hiver à Montréal. Un plan de visibilité et une participation aux comités consultatif et de programmation sont envisagés afin de contribuer au développement du vélo d'hiver et de permettre aux décideurs et aux équipes techniques de la Ville de nourrir leurs réflexions par des échanges multiples sur ce sujet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0189 - jeudi 24 mars 2016 - Accorder un soutien financier de 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal), dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour la période 2016 et 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM16 0098 - 25 janvier 2016 - Accorder un soutien financier total de 105 000 \$, soit 35 000 \$ par année, à Vélo Québec Association pour 2016, 2017 et 2018 afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les Montréalais pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

CG08 0128 - jeudi 3 avril 2008 - Accorder un soutien financier annuel de 35 000 \$ à Vélo Québec Association pour soutenir les activités d'animation, de promotion et de

développement du vélo pour les citoyens de l'agglomération de Montréal et les visiteurs pour les années 2008 à 2010 / Approuver le projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le Congrès vélo d'hiver 2017 aura lieu à Montréal du 8 au 10 février 2017 et réunira plus de 300 participants d'Europe, des États-Unis et du Canada, en plus des différentes régions du Québec. Des conférences, des ateliers, des plénières, et des visites à vélo permettront d'aborder une grande variété de thèmes et de questions et de partager les différentes expériences des villes où se pratique le vélo d'hiver.

Le plan de visibilité associée à la contribution financière comprend, notamment l'affichage du logo de la Ville sur :

- la page d'accueil du site Web de l'événement via un bandeau publicitaire dynamique et via le carrousel rotatif avec une photo d'un aménagement cyclable de Montréal,
- les messages électroniques transmis à la liste d'envoi de la Winter Cycling Federation en plus de celle de Vélo Québec (100 000 personnes ou groupes)
- dans la pochette d'accueil des conférenciers et des participants et sur l'affichage sur les lieux de l'évènement (lutrin du maître de cérémonie, aux abords des salles de conférences, de la salle de presse et salons de rencontres, projection sur l'écran principal)

De plus, la Ville bénéficiera de plusieurs opportunités de mentions lors d'activités publiques, notamment la présence d'élus aux annonces et activités entourant le congrès,

- communiqué de presse de la Ville dans les pochettes de presse ainsi que mot du maire dans le programme;
- mention de la Ville dans les différents comptes sociaux;
- Kiosque de la Ville ;
- 5 gratuités d'inscription.

JUSTIFICATION

- L'événement est unique et ne se reproduira pas d'ici plusieurs années à Montréal;
- L'événement s'inscrit dans le cadre du 375^e anniversaire;
- Il positionne Montréal comme ville de vélo et, qui plus est, nordique;
- Le maire participe déjà aux événements de vélo d'hiver comme *Vélo sous zéro* ;
- M. Gadoury a représenté Montréal au dernier congrès (2016) à Minneapolis et a invité les congressistes présents à venir à Montréal;
- Montréal a une réputation de ville de vélo d'hiver et il est important de mettre tous nos efforts afin d'avoir un événement de qualité;
- De plus, Vélo Québec désire offrir des coûts d'inscription raisonnables et surtout attirer des conférenciers de qualité en leur offrant le gîte et le transport;
- La contribution financière de Montréal permettra à certains employés de la Ville de participer aux rencontres des comités : consultatif et de programmation. Le logo de la Ville sera affiché sur les communications et programme et diverses activités de communication et autres seront organisés avec la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est prévu au budget de fonctionnement de la Direction des transports

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La pratique du vélo d'hiver s'inscrit dans les objectifs de développement durable par l'amélioration de la qualité de vie, la diminution des gaz à effet de serre, la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages. Aussi, le congrès permettra de stimuler la participation et la concertation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par cet événement, Montréal a la possibilité de faire valoir sa place comme ville de vélo et plus particulièrement, de Ville nordique où il fait bon vivre. De plus, monsieur Marc-André Gadoury, s'est engagé auprès du Winter Cycling Congress à Minneapolis au nom de Montréal à recevoir le congrès en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la contribution financière par le CE : fin juin 2016
Paielement de la contribution à Vélo Québec : fin juin 2016
Participer aux comités consultatif et de programmation : fin juin 2016 à février 2017
Congrès : 8 au 10 février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-09

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-25**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-26



Dossier # : 1166307002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 \$ à 6 organismes pour l'année 2016 pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver les 6 projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 150 000 \$ à 6 organismes dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec :

Organismes	Contributions 2016
Alliance numérique	25 000 \$
MUTEK	15 000 \$
M pour Montréal	30 000 \$
Festival Montréal Mondial	25 000 \$
Association nationale des éditeurs de livres	20 000 \$
Conférence internationale des arts de la scène de Montréal (CINARS)	35 000 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et les organismes concernés, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-10 16:45

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166307002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 \$ à 6 organismes pour l'année 2016 pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver les 6 projets de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 février 2016, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2016 et 2017, pour les festivals et événements suivants : Festival international de jazz de Montréal; Festival Juste pour rire; Montréal complètement cirque; Montréal en lumière; FrancoFolies de Montréal; Festival TransAmériques; Festival du nouveau cinéma; Rendez-vous du cinéma québécois; Féria du vélo; Festival Mode & Design Montréal; Festival international Nuits d'Afrique; Festival Fantasia; Volet marchés et vitrines culturels et créatifs.
L'enveloppe accordée est de 430 000\$ pour le soutien au volet Marchés et vitrines culturels et créatifs pour les années 2016 et 2017.

Trois ans plus tôt, le 20 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour les années 2013 et 2014 et il approuvait également l'instauration d'un nouveau volet visant à apporter un soutien financier à des marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal, à la mise en valeur et à l'exportation de nos produits et expertises culturels et créatifs aux plans national et international.

Ainsi, dès 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait le soutien financier à sept organismes pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs pour l'année 2013 et 9 projets en 2014. En 2015, ce fut 8 projets qui ont été soutenus : Alliance numérique du Québec, Association des galeries d'art contemporain - AGAC, Association nationale des éditeurs de livres - ANEL, Conférence internationale des arts de la scène - CINARS, Festival Montréal Mondial, M pour Montréal, Mondial des Jeux, La danse sur les routes du Québec.

Dans le cadre du soutien aux marchés et aux vitrines culturels et créatifs, nous avons présenté un premier sommaire, le 21 mars 2016, pour un octroi à l'Association des galeries d'art contemporain à l'occasion de la réalisation de la Foire Papier. Le présent sommaire recommande l'octroi de six autres contributions financières pour des événements se tenant en novembre 2016. Un troisième sommaire sera présenté ultérieurement pour les événements se tenant ultérieurement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0335 - 21 mars 2016 - Accorder un soutien financier de 30 000 \$, par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE16 0179 - 3 février 2016 - Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025; approuver la bonification pour le Volet marchés et vitrines culturels et créatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CE14 1131 - 30 juillet 2014 - Accorder un soutien financier totalisant 125 000 \$ à six organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014

CE14 0441 - 26 mars 2014 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à trois organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 et approuver les trois projets de conventions à cette fin.

CE13 1485 - 18 septembre 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$, à 7 organismes montréalais, pour la période 2013 et approuver les sept projets de convention à cette fin.

CM13 0825 - 26 août 2013 - Approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014).

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

DESCRIPTION

Les conventions à intervenir entre la Ville et les organismes mentionnés ci-bas ont été établies en vertu de l'*Entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Le texte de la convention a été rédigé conformément à la convention type de la Ville de Montréal pour les projets financés à même l'*Entente*. Il s'agit maintenant de les faire approuver officiellement par les instances décisionnelles. La contribution va servir à soutenir les organismes et les secteurs d'activité suivants :

- Alliance numérique (MIGS- Sommet international du jeu de Montréal): jeux vidéo, 13-15 novembre 2016;
- MUTEK (MUTEK_IMG): réalité virtuelle et augmentée, 16-18 novembre 2016;
- Conférence internationale des arts de la scène de Montréal (CINARS): arts de la scène, 14-19 novembre 2016;

- M pour Montréal: musique émergente, 16-19 novembre 2016;
- Festival Montréal Mondial (Mundial): musiques du monde, 15-18 novembre 2016;
- Association nationale des éditeurs de livres- ANEL (Rendez-vous/Fellowship): éditions et littérature, 14-20 novembre 2016.

JUSTIFICATION

Les marchés et vitrines culturels et créatifs mettent en évidence l'expertise et le talent montréalais dans les secteurs suivants : le cinéma et la production audiovisuelle, l'édition, les arts de la scène, la musique, les arts visuels, les jeux vidéo, les arts numériques et la créativité numérique.

Les marchés et vitrines culturels et créatifs favorisent le positionnement de Montréal à titre de plaque tournante des marchés culturels et créatifs nationaux et internationaux. Ils améliorent la visibilité de nos industries culturelles, tant sur le plan national qu'international et contribuent à la consolidation des entreprises culturelles qui démontrent un potentiel significatif. Ils stimulent les opportunités d'affaires et contribuent à l'exportation des oeuvres et produits culturels. Ils favorisent les activités de maillage entre entreprises et permettent la production et la circulation d'une plus grande diversité d'oeuvres au Québec et à l'étranger.

L'Alliance numérique présente la 13e édition du MIGS. L'objectif de ce marché est notamment de permettre aux entreprises de Montréal de développer leurs affaires en saisissant des opportunités, d'améliorer la visibilité de leurs projets et de permettre à Montréal de rayonner comme capitale des jeux vidéo. Le MIGS attend 3000 participants, dont 350 visiteurs étrangers provenant de 20 pays différents.

Cinars présente sa 17e biennale. L'objectif de ce marché biennal est de faciliter la présence et augmenter la visibilité des organismes artistiques montréalais, québécois et canadiens à l'étranger. 140 spectacles seront présentés à plus de 1 500 délégués de 40 pays.

MUTEK_IMG, c'est un marché et une vitrine en développement qui se spécialise dans le secteur de la créativité numérique. Plus particulièrement, MUTEK_IMG développe un segment spécifique à la réalité virtuelle et augmentée, le VR Salon. Cette vitrine permettra à des créateurs et artistes montréalais de rencontrer des producteurs et diffuseurs étrangers.

M pour Montréal présentera sa 11e édition. Représentant le milieu de la musique émergente, une centaine de groupes musicaux dont, 70 % proviennent du Québec et plus particulièrement de Montréal, présenteront des prestations musicales à plus de 17 500 participants dont 200 délégués de 25 pays, que ce soit d'Europe, d'Amérique, du Canada ou des États-Unis.

Festival Montréal Mondial présentera sa 6e édition. Représentant le secteur des musiques du monde, 200 artistes présenteront des prestations musicales devant 4000 participants dont 200 délégués de divers pays.

L'Association nationale des éditeurs de livres présente la 3e édition du Rendez-vous/Fellowship. Ce programme de rencontres privilégiées entre 10 éditeurs étrangers et des éditeurs montréalais a pour objectif de susciter des acquisitions de droits et d'outiller les éditeurs d'ici afin de les soutenir dans leurs exportations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre des dépenses communes et sont entièrement financés par l'entente de 175 M\$ du Gouvernement du Québec pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

Organismes	Projets	Contributions 2016	Pourcentage du budget total
Alliance numérique	Sommet international du jeu vidéo de Montréal (MIGS)	25 000 \$	3%
MUTEK	MUTEK_IMG / RV Salon - 3e édition	15 000 \$	9%
M pour Montréal	M pour Montréal	30 000 \$	4%
Festival Montréal Mondial	Mundial Montréal	25 000 \$	10%
Association nationale des éditeurs de livres	Rendez-vous/Fellowship	20 000 \$	26%
Conférence internationale des arts de la scène de Montréal (CINARS)	Biennale CINARS	35 000 \$	5%
Total		150 000 \$	

Compte tenu des marchés et des vitrines culturels et créatifs existants en développement qui se tiennent en 2016 et en 2017, nous recommandons de contribuer une somme totale de 150 000 \$ sur les fonds disponibles de 370 000 \$. La balance de l'enveloppe, soit 220 000\$, fera l'objet d'autres dossiers décisionnels pour les projets à venir ultérieurement en 2016 et 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente signée entre le Gouvernement du Québec (MAMOT) et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés sur la base de l'entente intervenue dans le cadre de la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Tous les festivals et événements répertoriés ici devront donc montrer des résultats probants à cet égard et les conventions à être signées seront explicites à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionner et renforcer Montréal comme métropole culturelle;
- contribuer au rayonnement national et international de la métropole;
- soutenir le développement et la promotion des industries culturelles et créatives montréalaises;
- stimuler l'exportation internationale de nos produits culturels, de nos artistes, de notre créativité et de notre expertise;
- générer des retombées culturelles et économiques importantes pour les différentes industries visées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec chacun des organismes concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuelle HÉBERT
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-08-10

**Dossier # : 1161654002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui se tiendra du 9 juillet au 7 août 2016 à Montréal.

Il est recommandé :
d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 000 \$, à l'organisme sans but lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui se tiendra du 9 juillet au 7 août 2016 à Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-23 18:17**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161654002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui se tiendra du 9 juillet au 7 août 2016 à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'activité d'éco-pâturage est une forme d'agriculture urbaine pratiquée dans plusieurs villes européennes et américaines. Le pâturage urbain représente une façon alternative et écologique d'entretenir les espaces verts de la ville. Il permet également de créer un lieu rassembleur, favorisant, en milieu urbain, l'éducation et la sensibilisation citoyennes à l'environnement et au développement durable.

Les instigatrices du projet pilote « Biquette à Montréal » ont collaboré à plusieurs projets en agriculture urbaine. De plus, l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) qui chapeaute le projet est aussi responsable, depuis quelques années, de l'École d'été sur l'agriculture urbaine à Montréal. Le projet « Biquette à Montréal » a lieu en collaboration avec Mme Anouk Préfontaine, propriétaire de la Ferme gastronomique chez Anouk , membre de l'UPA et détentrice d'un permis du MAPAQ pour l'élevage d'agneaux qui seront prêtés pour le pâturage.

En plus du soutien financier sollicité à la Ville de Montréal, un sommaire décisionnel comprenant un protocole d'entente est également soumis à l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie (sommaire 1156600010). L'autorisation de l'Arrondissement est conditionnelle à la signature, avant la fin juin, d'un protocole d'entente avec « Biquette à Montréal ». L'Arrondissement se réserve le droit de retirer son autorisation si les conditions prévues au protocole d'entente n'étaient pas respectées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0335 – 20 mars 2013 – Mandater le bureau du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en oeuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine (1136116002).

CM12 1054 – 17 décembre 2012 – Déposer le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal.

DESCRIPTION

Le projet pilote « Biquette à Montréal » introduit l'éco-pâturage sur le territoire de l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et comporte trois volets:

- Pâture : installation d'une petite bergerie et création de zones de pâturage pour un troupeau de dix agneaux pour une période d'un mois (9 juillet au 7 août) dans le parc du Pélican. Il est possible que le troupeau se déplace pour une journée dans un parc avoisinant .
- Éduquer : Création d'un espace de pédagogie citoyenne autour de l'agriculture urbaine avec les agneaux comme vitrine.
- Égayer : Création d'un lieu de rencontre avec l'agriculture qui stimule un rapprochement entre le rural et l'urbain.

Les déplacements du troupeau seront effectués en utilisant un enclos mobile sur roues. Les pâturages temporaires seront réalisés à l'aide de filets amovibles et pliables. Pour la sécurité des agneaux la nuit, il y aura construction, sur un site prédéterminé au parc du Pélican, d'une petite bergerie urbaine fixe et fermée à clef d'une dimension de 8' x 16' pour contenir le troupeau, la paille, les abreuvoirs, le fourrage ainsi que les outils. Le fumier, amassé quotidiennement, sera collecté à des fins de compostage et pourrait être distribué aux jardins communautaires de l'Arrondissement.

« Biquette à Montréal » veut créer un lieu rassembleur permettant la tenue d'ateliers d'éducation populaire, d'animations grand public et d'événements portant sur l'agriculture urbaine. La création d'un lieu pédagogique, ludique et participatif permettra de réunir les gens autour de certaines activités plus culturelles, folkloriques et patrimoniales comme les contes du berger, les méthodes traditionnelles du filage et tissage de la laine, etc.

Les agneaux sont prêtés par l'éleveuse propriétaire de la Ferme gastronomique Chez Anouk et y seront retournés au terme du projet pilote.

JUSTIFICATION

Le projet pilote « Biquette à Montréal » s'inscrit dans une volonté d'encourager les initiatives citoyennes ou communautaires en agriculture urbaine sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits, pour l'octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) pour la réalisation de ce projet pilote et l'opération de visibilité pour la Ville de Montréal qui en découle, sont disponibles au budget 2016 du bureau du développement durable de la direction générale.

Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

Par ailleurs, sous réserve de l'approbation par son Conseil d'arrondissement, l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie apportera un soutien financier (5 000 \$) et technique à « Biquette à Montréal » en autorisant l'accès sans frais à des lieux de pâturage soit le parc du Pélican, le parc Rosemont et la ruelle verte Basile Patenaude et en permettant la construction d'une bergerie au parc du Pélican.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de l'agriculture urbaine s'inscrit dans les principes de développement durable en apportant des bénéfices sur les plans social (intégration sociale, solidarité) environnemental (biodiversité, paysages, verdissement) et économique (emplois et sécurité alimentaire).

Le présent dossier est en lien avec l'action 15 du Plan Montréal durable 2016-2020 "Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville de Montréal participe à la faisabilité de l'événement. Les interventions de AU/LAB demeurent à dimension locale dans les différents quartiers montréalais et la stratégie d'intervention repose sur l'information, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens autour du thème de l'agriculture urbaine à Montréal. Le citoyen pourra considérer l'éco-pâturage comme une référence en matière d'innovation en agriculture urbaine et de façon plus globale en ce qui a trait au développement durable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une annonce publique, prévue au début du mois de juillet, sera organisée par la division des communications de l'Arrondissement, en collaboration avec l'organisateur de projet. De plus, l'annonce des activités d'animation en lien avec l'installation de la bergerie urbaine et les déplacements du troupeau, devra aussi être coordonnée avec la division des communications de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation technique durant la première semaine de juillet. Ouverture et lancement de la bergerie le 9 juillet, fermeture, démontage et nettoyage du site prévus à partir du 7 août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélina PLANCHENault
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Danielle LUSSIER
Chef de division

Le : 2016-06-22



Dossier # : 1165970004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 63 000 \$ à deux organismes, soit 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale » et 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec Inc. pour le projet « Soutien aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire », dans le cadre de l'Entente Ville-MIDI 2016-2017 et de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 63 000 \$ à deux organismes, soit un total de 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale - 1er septembre 2016 au 31 août 2017 » et de 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc. pour le projet « Soutien aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire - 12 septembre 2016 au 16 juin 2017 », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016-2017) et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,4 % par l'agglomération, pour un montant de 33 000 \$.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165970004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 63 000 \$ à deux organismes, soit 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale » et 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec Inc. pour le projet « Soutien aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire », dans le cadre de l'Entente Ville-MIDI 2016-2017 et de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Relativement à l'Entente administrative Ville-MIDI - 2016 - 2017 : accueil et intégration des immigrants

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En 2014, la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ont renouvelé leur partenariat en signant une nouvelle entente couvrant une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016. Cette entente est reconduite pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Un consensus entre les parties reconnaît les principes directeurs que sont l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds.

La Ville et le MIDI ont ciblé les axes d'interventions prioritaires. Ce sont les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment ceux plus défavorisés, ceux où s'installent les nouveaux arrivants et ceux à forte concentration multiethnique, la lutte au racisme et à la discrimination. Les deux parties se sont également entendues sur la consolidation des projets déjà existants dans l'entente et générant des résultats probants auprès des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes ou issues de l'immigration vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

Relativement à l'Entente administrative Ville-MTESS - 2013 - 2017 : lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette entente prendra fin le 31 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0592 du 16 mai 2016

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016 - 2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 2143 du 25 novembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 93 000 \$, à trois organismes, dont 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Soutien aux parents, une prévention pour les jeunes/insertion sociale des familles issues de l'Immigration - 31 septembre 2015 au 31 août 2016 » et 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc. pour le projet « Soutien personnalisé aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire et social - 26 octobre 2015 au 10 juin 2016 », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2014 - 2016), de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CM14 0818 du 18 août 2014

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 / Autoriser la réception (...) d'un montant de 3 100 000 \$ (...) provenant du MIDI à affecter à ladite entente

CE14 1873 du 03 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$ à sept organismes, pour l'année 2014, dont 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Soutien aux parents, une prévention pour les jeunes » et 33 000 \$ à Le conseil d'éducateurs noirs du Québec inc. pour le projet « Soutien personnalisé aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire et social », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de

l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016, de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

DESCRIPTION

Maison d'Haïti

Projet : Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale

Montant : 30 000 \$

Arrondissement(s) : Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension et Montréal-Nord

Ce projet met en place une équipe d'éducateurs qui offre un soutien individuel et des ateliers de renforcement de compétences à la disposition de parents d'origine haïtienne et immigrante, souffrant d'isolement, aux prises avec des difficultés personnelles et en perte de contrôle de leur famille et de leurs enfants. Les interventions de soutien et d'encadrement, auprès des enfants qui sont souvent en échec scolaire, attirés par les gangs violents ou dont les comportements sont à risque, se réalisent à travers des activités de prévention après l'école : activités culturelles, soutien scolaire, ateliers de lecture, initiation aux ordinateurs et autres. Notons que 80 parents et 130 enfants sont ciblés par les activités du projet qui s'étaleront sur 45 semaines.

Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc.

Projet : Soutien aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire

Montant : 33 000 \$

Arrondissement(s) : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Ce projet vise la mise en place d'une stratégie d'intervention afin de répondre aux besoins de plus de 20 jeunes noirs anglophones, âgés de 6 à 17 ans, issus de milieux défavorisés et d'aider leurs parents à développer des compétences parentales. La stratégie d'intervention a pour objectif de contrer le décrochage scolaire et social. Quatre activités sont prévues : soutien à la famille, aide aux devoirs, visite à la bibliothèque et familiarisation, utilisation des ressources municipales. Les interventions seront axées sur l'apprentissage du français afin de mieux intégrer les parents et les jeunes dans la vie montréalaise.

JUSTIFICATION

Ces projets s'adressent à des clientèles marginalisées et exclues ainsi qu'aux intervenants œuvrant auprès d'elles. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants et au bien-être de leurs familles. Après avoir analysé les demandes présentées, le BINAM, en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), recommande le soutien financier de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 63 000 \$ est prévu au budget de la Ville. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 52,4 % par l'agglomération et est financée comme suit :

- 30 000 \$ - à même l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016-2017)

- 33 000 \$ - à même l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ville-MTESS 2013-2017)

La somme de 33 000 \$, provenant de l'entente Ville-MTESS est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence de l'agglomération de Montréal en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les parts de la contribution de l'Entente Ville-MTESS aux projets sont respectivement de l'ordre de 23 % pour Maison d'Haïti et de 54 % pour Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans les dernières années à ces organismes pour les projets du même type et le soutien recommandé pour l'année 2016-2017 :

Organismes	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016-2017		
	2014-2015	2015-2016	MIDI	MTESS	TOTAL
Maison d'Haïti	30 000 \$	30 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc.	33 000 \$	33 000 \$	15 000 \$	18 000 \$	33 000 \$

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets répondent aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

Les versements des soutiens financiers seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration de ces communautés à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les protocoles de visibilité des ententes respectives Ville-MIDI et Ville-MTESS, annexés aux projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2016 Pour approbation par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 3 août 2016
Chantal CROZE, 3 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles, Bureau
d'intégration des nouveaux arrivants à
Montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Nadia BASTIEN
Chef de division des relations interculturelles
et des clientèles spécifiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michèle LAFOND
Chef de division - pour Johanne Derome -
Directrice

Tél : 514 280-4471
Approuvé le : 2016-08-11



Dossier # : 1167412001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (± 34 727,78 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2016

Il est recommandé :

1. D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 euros (± 34 727,78 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2016;
- 2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-12 17:26

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167412001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (± 34 727,78 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2016

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre du bureau exécutif de l'AIMF depuis sa fondation en 1979. L'AIMF regroupe plus de 250 villes ainsi que de nombreuses associations nationales de villes des pays de la Francophonie. Par le biais de ses programmes de formation, de son expertise et de ses outils adaptés aux besoins des villes, l'AIMF contribue à la diffusion des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale pour le bien-être des populations. L'Association est présidée par le maire de Paris, Mme Anne Hidalgo. À noter que la ville de Montréal détient un accord de coopération très dynamique avec la Ville de Paris depuis 2006.

Au sein de l'AIMF, la Ville de Montréal préside la Commission permanente sur le « Vivre ensemble », dont la mission est de soutenir la mise en place de milieux inclusifs par le partage d'information et de pratiques probantes favorisant la participation pleine et entière des citoyens de toutes origines à la vie démocratique, sociale et économique des collectivités.

La prochaine Assemblée générale de l'AIMF se tiendra à Beyrouth du 27 au 30 septembre sur le thème « Construire la Ville du vivre ensemble ».

L'adhésion à l'AIMF exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 24 000 euros (± 34 727,78 \$ CAN en date du 12 août 2016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE15 0522 en date du 25 mars 2015, autoriser le Bureau des relations internationales à payer la cotisation annuelle 2015 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 euros (± 32 823,80 \$ CAN).

Résolution : CE13 0266 en date du 6 mars 2013, autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2013 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 euros (± 32 402, 40 CAD).

Résolution CE12 0580 en date du 25 avril 2012, autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2012 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 euros (± 32 000 CAD).

Résolution: CE11 0345 en date du 16 mars 2011, autoriser le paiement de la somme de 24 000 euros (32 302 \$CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2011, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);

Résolution: CE10 0339 en date du 17 mars 2010, autoriser le paiement de 24 000 euros (34 171\$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

DESCRIPTION

L'AIMF a pour vocation de rassembler les maires et responsables des capitales et métropoles où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée, et de faire entendre la voix des collectivités locales en leur offrant une tribune internationale. Comme réseau de villes qui agit au plus près des citoyens, l'AIMF développe une coopération étroite dans les domaines de l'activité municipale et rend concrète la solidarité entre ses membres.

Opérateur important de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'AIMF répond aux souhaits des chefs d'État des pays francophones de renforcer la démocratie locale, d'accompagner les politiques de décentralisation et de donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités.

Le Bureau de l'AIMF se réunit deux fois par année, soit une fois au printemps et une fois à l'automne. Il est composé de 28 membres qui représentent les villes des différentes régions géographiques de l'espace francophone. Par ailleurs, sept commissions permanentes ont été mise en place pour animer la réflexion des villes et des associations nationales de villes sur des thèmes qui correspondent aux grandes orientations définies par l'assemblée générale. Chacune d'elles est présidée par une ville, qui l'anime en initiant des débats et des formations.

Les villes et associations membres de l'AIMF versent une cotisation annuelle qui est calculée sur la base du revenu national brut par habitant et de la population de la ville, et qui ne peut être inférieure à 550 euros.

Le gouvernement canadien et le gouvernement québécois, pour qui la Francophonie est un axe prioritaire, versent des cotisations annuelles respectives de 500 000 \$ CAN et de 100 000 \$CAN pour soutenir les actions de l'AIMF.

JUSTIFICATION

La présence active de la Ville de Montréal au sein de l'AIMF lui permet de rayonner dans le réseau de la Francophonie. Elle lui offre la possibilité de promouvoir son savoir-faire, notamment en matière d'inclusion et de «Vivre ensemble», de démontrer sa solidarité envers les villes en développement et d'échanger avec des villes membres sur des enjeux majeurs liés au développement urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion à l'AIMF exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 24 000 euros (\pm 34 727,78 \$ CAN en date du 12 août 2016). Montréal étant un membre actif du bureau exécutif de l'AIMF et présidant l'une des 7 commissions permanentes de l'association, il est recommandé que la Ville effectue le paiement de la cotisation annuelle.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget 2016 du Bureau des relations internationales et ont été réservés au système comptable de la Ville. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Le paiement de cotisation à des associations est exonéré de taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable constitue l'un des axes d'engagement de la programmation de l'AIMF. La Ville de Montréal en profite pour s'associer à des plaidoyers en faveur du rôle des villes dans le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à Montréal d'assumer pleinement son rôle de métropole d'envergure internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DAIGLE DE LAFONTAINE
Conseillère en relation internationales

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur du Bureau des relations
internationales

Le : 2016-08-12

**Dossier # : 1164784010**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario - Dépense estimée à 3 772,13 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario - Dépense estimée à 3 772,13 \$.
2. d'accorder des avances de fonds de 1 408,50 \$ à M. Michel Bissonnet, 1 143,31 \$ à M. Richard Celzi et de 985,98 \$ à Mme Marie-Ève Brunet.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-16 13:37

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164784010

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario - Dépense estimée à 3 772,13 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0845 - 18 mai 2016 - Autoriser une dépense estimée à 8 591,45 \$, relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, au 79^e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016, au RBC Convention Centre à Winnipeg, Manitoba.

CE16 0268 - 17 février 2016 - Autoriser une dépense estimée à 1 784,53 \$ relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 1^{er} au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec.

CE15 2022 - 11 novembre 2015 - Autoriser une dépense estimée à 2 986,52 \$ relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario.

CE15 1531 - 12 août 2015 - Autoriser dépense estimée à 3 189,86 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

CE15 0816 - 29 avril 2015 - Autoriser une dépense estimée à 13 586,26 \$ relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement et les accords économiques internationaux. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense estimée à 3 772,13 \$. Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-11

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-08-16



Dossier # : 1166688016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction et à certifier conforme des copies de rapport d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal et à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, des copies de rapport d'infraction.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-09 16:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166688016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction et à certifier conforme des copies de rapport d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction.

Dans le contexte de l'application du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) par les employés du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), l'émission d'une nouvelle autorisation à délivrer des constats d'infraction est nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0830 - 15 juin 2015 - Adoption - 1- Adopter le « Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque ». 2- Autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015. 3- Ajuster annuellement la base budgétaire.

CM15 0690 - 25 mai 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal. Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

CM15 0543 - 28 avril 2015 - Dans le contexte de l'adoption du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, de déclarer le conseil de la ville compétent en matière d'abattage d'arbres lorsqu'il s'agit de frênes.

CE14 0234 19 février 2014 - Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération et adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal et à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, des copies de rapport d'infraction.

CE05 5131 8 décembre 2005 - Adopter les résolutions autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal suite aux modifications apportées au territoire et au cadre législatif de la Ville Montréal à compter du premier janvier 2006

CM02 0264 29 mai 2002 - Résolution autorisant certaines personnes à délivrer, pour la Ville de Montréal, des constats d'infraction sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal et à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, des copies de rapport d'infraction

DESCRIPTION

L'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c-25.1) prévoit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction. La résolution proposée vise à autoriser les employés du SGPVMR à délivrer des constats d'infraction et à certifier conformes des copies de rapport d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal, dans le même esprit que les autorisations qui existent déjà pour le personnel d'horticulture et d'arboriculture en arrondissement.

Le texte de la résolution proposée est joint au présent sommaire décisionnel. Il est à noter que dans ce document, la demande de résolution faisant l'objet de ce GDD (voir l'alinéa 7 au texte en pièce jointe) a été ajoutée à une série de résolutions déjà adoptées et ce, à la demande du Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

L'adoption de la résolution proposée est nécessaire afin de permettre l'application du Règlement montréalais de lutte contre l'agrile du frêne (15-040) par les employés du SGPVMR. L'application de ce règlement vise à harmoniser les interventions appliquées sur les frênes publics et privés afin d'assurer le succès des efforts de lutte contre l'agrile du frêne à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'application de ce Règlement 15-040 vise à préserver la partie de la canopée du territoire montréalais composée de frênes. Ce Règlement est en concordance avec l'objectif d'augmentation de la canopée de 5%, d'ici 2025, que s'est fixée la Ville dans son plan corporatif de développement durable adopté en 2012.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'adoption de cette résolution, l'application du Règlement relatif à l'agrile par les employés du SGPVMR est impossible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application de la réglementation concernant l'agrile par les employés du SGPVMR: septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des poursuites pénales et criminelles (René BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise M TREMBLAY, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Louise M TREMBLAY, 22 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anthony DANIEL
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-12

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-08-08